

Textes de référence :

- Article L401-1 du code de l'Education
- Circulaire n°90-039 du 15 février 1990
- Les textes relatifs au Socle commun de connaissances, de compétences et de culture – aux programmes de la maternelle et des cycles 2 et 3.
- Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif aux activités pédagogiques complémentaires.
- La circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 relative au parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève.
- La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

« L'école est un lieu de réussite et d'épanouissement pour tous ; un lieu d'éveil à l'envie et au plaisir d'apprendre, à la curiosité intellectuelle, à l'ouverture d'esprit, un lieu où il soit possible d'apprendre et d'enseigner dans de bonnes conditions ; un lieu permettant de former des citoyens. »

Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

LE PROJET DU RESEAU DIDEROT

1. Renforcer la production écrite et l'oral dans toutes les disciplines. Renforcer l'enseignement des mathématiques
2. Renforcer les liaisons fonctionnelles. Favoriser la fréquentation scolaire dès la maternelle».
3. Coopérer avec les parents les partenaires tout au long de la scolarité».
4. Valoriser le travail en équipe, articuler les cycles
5. Organiser l'accueil et le soutien des nouveaux collègues
6. Communiquer et proposer des actions au-delà du réseau

LE PROJET D'ECOLE

A inscrire dans la réponse aux besoins de l'école.

LE PROJET ACADEMIQUE

quatre axes et de douze leviers qui suggèrent des pistes pour agir
<http://www.ac-creteil.fr/pid32600/le-projet-academique.html>

Le projet d'école, obligatoire, représente un moyen privilégié pour atteindre les grands objectifs de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il permet **d'adapter l'enseignement aux besoins des élèves** et de **favoriser l'égalité des chances**. Cette démarche repose autant sur la **responsabilité des acteurs** que sur le **travail d'équipe**. Les enjeux en sont pédagogiques, culturels et éducatifs.

Le projet d'école est un outil contribuant à atteindre les objectifs du projet académique, en complémentarité du projet de réseau. Il implique tous les acteurs de la communauté éducative. Chacun est coresponsable et se mobilise afin d'agir pour la réussite de tous les élèves.

Un projet d'école pour...

- ↪ améliorer l'efficacité des actions de l'équipe pédagogique et éducative et faire mieux réussir tous les élèves.
- ↪ rechercher une meilleure cohérence globale de l'action pédagogique.
- ↪ identifier les moyens d'action les plus pertinents par rapport au contexte.

Un écrit pour...

- ↪ traduire la volonté et l'engagement de l'équipe.
- ↪ instaurer un cadre commun de référence, la mémoire pédagogique de l'école.
- ↪ communiquer au sein de l'institution, informer les nouveaux arrivants (enseignants, intervenants, parents,...) et les partenaires.

LES PARCOURS ET DISPOSITIFS A INCLURE

LE PARCOURS CITOYEN http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103533

Le « parcours citoyen » a pour double objectif de faire connaître aux élèves les valeurs de la République et de les amener à devenir des citoyens responsables et libres. En cela, il contribue pleinement au domaine 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, intitulé « La formation de la personne et du citoyen ».

Il intègre à la fois la connaissance des éléments de programmes liés aux valeurs de la République et les compétences d'ordre moral et civique que manifeste l'élève au sein ou en dehors de l'établissement. Il s'appuie sur l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation à l'enseignement de défense qui a pour objet de renforcer le lien armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense.

LE PARCOURS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE L'ELEVE http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Le PEAC est inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycle. Il vise à donner à tous les jeunes un égal accès à l'art et à la culture. Il favorise l'acquisition d'une culture personnelle dans les domaines des arts et du patrimoine. Il est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Il s'articule autour des trois piliers : des rencontres - des pratiques - des connaissances.

LE PARCOURS EDUCATIF DE SANTE http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97990

La santé constitue un facteur important de leur réussite éducative. Le parcours éducatif de santé est organisé autour de trois axes : éducation à la santé - prévention - protection de la santé. Au sein des écoles, l'ensemble de ces actions de prévention, d'information, de visites médicales et de dépistage s'organise au bénéfice de chaque élève pour former un parcours éducatif de santé. Ce parcours vise à structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires.

LES DISPOSITIFS DE L'EDUCATION PRIORITAIRE : Plus de maîtres que de classes – L' accueil des enfants de moins de trois ans

<http://eduscol.education.fr/cid47129/la-refondation-de-l-education-prioritaire.html#lien2>

Le dispositif PDMC s'attache à renforcer l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance que sont la maîtrise de la langue orale et écrite, les mathématiques et la méthodologie du travail scolaire.

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

LES UNITES PEDAGOGIQUES POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS OU UPE2A 1ER DEGRE http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536

Les principes mis en œuvre par l'école quant à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés sont :

- L'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur comme le précise le code de l'éducation qui a inscrit l'obligation d'instruction pour tous les enfants et l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones arrivants.
- La scolarisation des élèves allophones relève donc du droit commun et de l'obligation scolaire ; l'obligation d'accueil dans les écoles s'applique de la même façon pour les élèves allophones arrivants que pour les autres élèves.

LES UNITES LOCALISEES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE OU ULIS 1ER DEGRE <http://eduscol.education.fr/cid53163/les-unites-localisees-pour-l-inclusion-scolaire-ulis.html>

Les ULIS sont des dispositifs de mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS). Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire. Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

LES ETAPES DU PROJET D' ÉCOLE

JUSQU'À FIN JANVIER	DE JANVIER À MAI	JUIN	ANNEES SUIVANTES
1 – diagnostic au regard de l'analyse du bilan précédent et définition des problématiques propres à l'école en lien avec le projet académique, le projet de réseau et inventaire de l'existant	2 – définir des objectifs de travail, en lien avec les priorités pédagogiques et formaliser des modalités de réponse	3 – présentation au conseil d'école n°3	4 – évaluation et ajustements en conseils des maîtres, puis information en conseil d'école
Aller-retour en l'école et la circonscription – Accompagnement de l'équipe de circonscription – Création et mutualisation d'outils, des ressources...			

- Objectifs :**
- ⇒ Identifier ce qui fait problème dans la réussite des élèves et résiste aux pratiques
 - ⇒ Examiner les ressources propres à l'école et à l'équipe (état des lieux + bilan des questionnements)

Quelques questions qui peuvent permettre d'analyser le bilan précédent :

- ✓ Qu'est-ce que nous cherchions à faire évoluer ? Qu'est-ce que nous avons réellement fait et ce que nous n'avons pas fait ?
- ✓ Est-ce que nous avons observé des réussites chez les élèves ? Ces réussites sont-elles liées à des changements de pratiques ?
- ✓ Quels sont les points faibles de nos élèves ? Quels sont les points forts de nos élèves ?
- ✓ Quels sont les points faibles de notre enseignement et de notre organisation ? Quels sont les points forts de notre enseignement et de notre organisation ?

Problématique à aborder pour poser un diagnostic :

- À quoi attribuons-nous ces réussites, ces avancées et ces difficultés ?
- Comment expliquons-nous le décalage entre les intentions et les mises en œuvre ?
- De quelles évaluations, indicateurs disposons-nous ?

Indicateur : ce qui permet d'évaluer, de mesurer l'effet des actions qui seront mises en place en fonction des objectifs. Ils peuvent être sur l'environnement (CSP, relations aux partenaires, répartition du temps de l'enfant à l'école...), sur le fonctionnement (équipements, modalités de travail en cycle, avec RASED, Atsem, personnes ressources, intervenants extérieurs...), sur les résultats (évaluations d'école, orientations, nombre de prise en charge, d'inclusion, d'allophones...)

Différentes catégories de données peuvent concourir à analyser finement la situation de l'école. En voici quelques unes :

Données centrées sur l'élève :

- ♦ Résultats aux évaluations
- ♦ Degré de maîtrise des composantes du socle commun à la fin du cycle 2
- ♦ Les élèves à besoins éducatifs particuliers :
 - nombres d'élèves
 - types de difficultés
 - aides apportées, dont activités pédagogiques complémentaires
 - nombre de PPRE, PAP, PPS (hors ULIS école),...
 - stages de remise à niveau
- ♦ Fréquentation scolaire

Données centrées sur la relation aux familles :

Modalités de communication de l'école (plaquette d'accueil, cahier de liaison, livret scolaire, blog, affichages...)
Participation des familles à la vie de l'école

Données centrées sur l'équipe :

- ♦ Compétences spécifiques de l'équipe pédagogique, des autres personnels (AESH, CUI, service civique...)
- ♦ Fonctionnement de l'équipe
 - harmonisation et mise en cohérence des apprentissages,
 - liaisons pédagogiques : maternelle / cycle 2, continuité au sein du cycle 3
 - organisation pédagogique : échanges de service, décloisonnement
 - réflexion sur l'optimisation du temps scolaire
- ♦ Partenariat : collectivité locale compétente, partenaires culturels et institutionnels (exemples : PMI, action sociale...)

Données centrées sur les conditions matérielles :

Ressources et équipements disponibles pour les TICE.
Matériels pédagogiques spécifiques : mallettes sciences, ...
Infrastructures mises à disposition : médiathèque, gymnase, salles de classe dédiées,...

JUSQU'À FIN JANVIER	DE JANVIER A MAI	JUIN	ANNEES SUIVANTES
1 – diagnostic au regard de l'analyse du bilan précédent et définition des problématiques propres à l'école en lien avec le projet académique, le projet de réseau et inventaire de l'existant	2 – définir des objectifs de travail, en lien avec les priorités pédagogiques et formaliser des modalités de réponse	3 – présentation au conseil d'école n°3	4 – évaluation et ajustements en conseils des maîtres, puis information en conseil d'école
Aller-retour en l'école et la circonscription – Accompagnement de l'équipe de circonscription – Création et mutualisation d'outils, des ressources...			

Pour chaque objectif retenu, il s'agit de concevoir des modalités de réponse (d'école, de cycle, de classe) déclinables annuellement.

Pour chaque objectif explicitement relié à une ou des compétences, on peut par exemple, identifier et préciser :

La compétence des programmes ou du socle dans laquelle s'inscrit l'objectif de travail

Les indicateurs qui ont déclenché le choix de cet objectif de travail

L'articulation projets de classe/projet d'école en lien avec les priorités pédagogiques du projet de réseau

Les classes prioritairement concernées par modalité de réponse (une classe ; plusieurs classes ; un cycle ; plusieurs cycles ; l'ensemble de l'école)

Les ressources (dispositifs, membre de l'équipe, autre personnel, moyens matériels ...)

Un échéancier (avec des paliers) de mise en œuvre, y compris les phases de régulation et bilan

Les modalités pratiques d'organisation et d'évaluation

Les besoins en formation et/ou accompagnement

Les besoins matériels liés à cette action

JUSQU'À FIN JANVIER	DE JANVIER A MAI	JUIN	ANNEES SUIVANTES
1 – diagnostic au regard de l'analyse du bilan précédent et définition des problématiques propres à l'école en lien avec le projet académique, le projet de réseau et inventaire de l'existant	2 – définir des objectifs de travail, en lien avec les priorités pédagogiques et formaliser des modalités de réponse	3 – présentation au conseil d'école n°3	4 – évaluation et ajustements en conseils des maîtres, puis information en conseil d'école
Aller-retour en l'école et la circonscription – Accompagnement de l'équipe de circonscription – Création et mutualisation d'outils, des ressources...			

Circulaire n°90-039 du 15 février 1990 - Le projet est adressé à l'inspecteur départemental de la circonscription qui exprime un avis de conformité avec le cadre national des programmes et avec les moyens en personnels affectés à l'école. Il revient ensuite au directeur de l'école de présenter le projet au cours du troisième conseil d'école, obligatoirement réuni avant la fin de l'année scolaire. (...).

Le projet, adopté par le conseil d'école, est transmis par voie hiérarchique à l'inspecteur d'académie qui prononce l'acceptation des dispositions énoncées.

Afin de permettre la présentation du projet d'école au 3^{ème} conseil d'école dans sa version définitive, avec l'avis de l'IEN, le projet sera soumis à ce dernier de façon à anticiper les éventuels ajustements à lui apporter. Un calendrier plus précis sera diffusé au plus tôt.

GRILLE DE MISE EN RELATION

LE PROJET ACADEMIQUE	LE PROJET DU RESEAU DIDEROT	LE PROJET D' ECOLE
<p>Axe 1 : Accroître la performance de l'académie pour la rendre plus efficace et plus juste</p> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <ul style="list-style-type: none"> • Levier 1 : Ensemble, concevoir, généraliser et partager les données et les outils d'analyse, d'auto-évaluation et de pilotage <p>L'évaluation régulière de l'impact des actions sur les acquis scolaires et la réussite des élèves.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levier 2 : Promouvoir les pratiques pédagogiques pertinentes et faire évoluer la relation d'apprentissage <p>Pratiques existantes qui ont fait leurs preuves, telles que l'explicitation, l'acquisition des automatismes et l'entraînement, mais aussi sur l'expérimentation de nouvelles méthodes pour favoriser l'épanouissement des élèves tout au long de leur parcours scolaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levier 3 : Adapter l'accompagnement des élèves et des établissements au plus près des besoins <p>accompagnement particulier en classe et hors temps scolaire, pour assurer à tous un accès équitable aux dispositifs éducatifs à même d'être adaptés en fonction des besoins spécifiques des élèves, dans une double logique d'ouverture et de vigilance pédagogique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levier 4 : Faire de l'orientation, l'affectation et l'offre de formation des vecteurs d'équité et de réussite des élèves <p>Garantir un accès à la qualification et à offrir des voies de réussite diversifiées</p>	<p>Cf. Levier 1.1 Pjt Ac.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les projets d'école, d'établissement et de réseau visent le bien-être des élèves et un bon climat scolaire. ↳ L'évaluation bienveillante des élèves repose sur des objectifs exigeants. Des modes d'évaluation valorisant l'investissement, le travail et les progrès des élèves sont mis en œuvre à tous les niveaux et dans toutes les classes. <p>Cf. Levier 1.2 Pjt Ac.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ A l'école et au collège, la production écrite comme la production orale des élèves accompagnent l'activité d'apprentissage à tous les niveaux et toutes les disciplines ↳ Les mathématiques font l'objet d'un travail soutenu pour permettre le réinvestissement des compétences et des connaissances mathématiques en situation de résolution de problème. ↳ Les procédures efficaces pour apprendre sont explicitées et enseignées aux élèves à tous les niveaux de la scolarité. La pédagogie est axée sur la maîtrise d'un savoir enseigné explicitement ↳ La vérification de la compréhension de tous les élèves est régulière. <p>Cf. Levier 1.3 Pjt Ac.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les élèves sont confrontés aux dimensions culturelles des savoirs enseignés pour les doter d'une culture qui leur donne des références indispensables pour situer les savoirs. ↳ Projets personnalisés de réussite éducative (PPRE) et groupes de besoins sont mis en œuvre ponctuellement pour remédier aux difficultés observées grâce, notamment, aux évaluations diagnostiques qui sont régulièrement utilisées ↳ Des tutorats pour les élèves sont organisés en fonction des besoins. ↳ Les objectifs du travail en équipe au regard du suivi des élèves sont bien identifiés : analyse partagée des difficultés des élèves, confrontation des informations des différents professionnels (enseignement, vie scolaire, santé, social, service) partage d'informations avec les partenaires qui suivent les élèves concernés <p>Cf. Levier 1.4 Pjt Ac.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les relations entre le collège et le lycée sont bien établies. Le collège dispose d'une documentation sur les possibilités offertes dans un environnement proche 	<p>Cf. Levier 1.1 et 1.2 Pjt Ac.</p> <p>Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun ; Education culturelle et artistique, sportive et humaniste ;</p> <p>Cf. Levier 1.3 Pjt Ac.</p> <p>Réponse à la difficulté scolaire et/ou réponse aux besoins particuliers</p>

LE PROJET ACADEMIQUE	LE PROJET DU RESEAU DIDEROT	LE PROJET D' ECOLE
<p>Axe 2 : Faire vivre les valeurs de la République et promouvoir les principes du service public</p> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levier 1 : Faire progresser la réflexion sur nos pratiques et nos règles déontologiques <p>La prise de conscience par les personnels des aspects déontologiques qui doivent guider leur pratique professionnelle est nécessaire à la connaissance et à la défense des valeurs républicaines qu'ils ont à transmettre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levier 2 : Développer la participation des élèves et leur apprentissage de la citoyenneté et de la liberté <p>Le renforcement des instances de la démocratie scolaire ouvre la parole à tous, dans le respect des règles de la représentativité. Ces instances favorisent l'implication collective des jeunes mais aussi des équipes éducatives, au cœur de l'apprentissage de la vie démocratique.</p> <p>L'appropriation des valeurs républicaines et du respect des libertés, permise notamment par l'enseignement moral et civique et l'éducation aux médias, est une étape clef dans l'apprentissage de la responsabilité citoyenne</p>	<p>Cf. Levier 2.2 Pjt Ac.</p> <p>↳ Toutes les classes respectent le principe de l'hétérogénéité</p>	<p>Cf. Levier 2.1 et 2.2 Pjt Ac.</p> <p>Règles déontologiques des pratiques professionnelles pour améliorer les résultats au regard des compétences du socle commun, instaurer une culture commune (éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste)</p>

LE PROJET ACADEMIQUE	LE PROJET DU RESEAU DIDEROT	LE PROJET D' ÉCOLE
<p>Axe 3 : Développer la coopération dans l'École et avec les partenaires</p> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levier 1 : Mobiliser une large collaboration éducative, pédagogique et administrative <p>La mise en œuvre de cette collaboration passe par une large communication sur les pratiques fructueuses, pour qu'elles soient plus efficacement diffusées et partagées, notamment par le relais du numérique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levier 2 : Coopérer plus étroitement avec les partenaires de l'École <p>Deux axes s'ouvrent pour approfondir la coopération avec les partenaires locaux : d'une part, donner une cohérence territoriale aux partenariats de proximité, et d'autre part faire vivre les conventions avec les entreprises et les associations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levier 3 : Promouvoir une éducation partagée avec les parents <p>Permettre aux parents de participer à la démarche de projet menée dans l'école ou l'établissement peut les inciter à s'investir dans un véritable travail d'éducation partagée sur des thématiques particulières. Réciproquement, une meilleure connaissance de l'environnement dans lequel évoluent les élèves et de la réalité territoriale des établissements aidera les personnels éducatifs à ancrer leur action dans la réalité quotidienne, dans le respect des principes du service public.</p>	<p>Cf. Levier 3.1 Pjt Ac.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ la continuité école-collège est au cœur du projet de réseau en appui sur le cycle de consolidation grâce au conseil école-collège. ↳ Les continuités maternelle-élémentaire et école-collège sont au cœur du projet de réseau en appui sur les différents cycles grâce au conseil école-collège. ↳ Les temps de travail en équipe s'appuient sur des instances existantes (conseil de cycle, conseil école-collège) auxquelles ils allouent davantage de sens et de forme. Ils peuvent également prendre des formes nouvelles et donner lieu à une programmation régulière. ↳ Des projets collectifs, des devoirs communs, des évaluations communes sont organisés en équipe, sont mis en œuvre sur des disciplines et/ou des niveaux jugés pertinents par le réseau. ↳ Des brevets blancs sont préparés et organisés deux fois dans l'année de troisième et une fois en quatrième. <p>Cf. Levier 3.2 Pjt Ac.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Les liens sont établis avec les associations péri-éducatives existantes. Les directeurs d'école et les chefs d'établissements connaissent l'offre disponible. ↳ Les relations sont établies notamment par le coordonnateur avec le délégué du préfet pour le quartier et avec le coordonnateur du PRE. <p>Cf. Levier 3.3 Pjt Ac.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Un entretien personnalisé est conduit avec les parents en amont de la première rentrée en petite section, CP, sixième. Une visite de l'école ou du collège peut être organisée pour tous les nouveaux parents. ↳ Un espace est prévu et animé par l'équipe éducative et notamment des enseignants pour recevoir les parents. Des rencontres conviviales sont organisées. Les parents sont invités régulièrement pour prendre connaissance du travail de leurs enfants (expositions, présentations diverses) et échanger avec les équipes. ↳ Les parents représentants bénéficient d'une formation sur le rôle des conseils (d'école, de classe, de discipline, d'administration). Des réseaux peuvent se regrouper pour réaliser ce type d'information ↳ Dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, l'école et le collège s'organisent pour limiter les retards et prévenir les absences des élèves. ↳ Les progrès et réussites des élèves donnent lieu à une cérémonie de valorisation qui associe les parents. 	<p>;</p> <p>Cf. Levier 3.2 et 3.3 Pjt Ac.</p> <p>Vie scolaire (relation école-famille, communication, partenariat).</p>

LE PROJET ACADEMIQUE	LE PROJET DU RESEAU DIDEROT	LE PROJET D' ECOLE
<p>Axe 4 : Recruter, stabiliser et valoriser les ressources humaines pour développer l'attractivité de l'académie</p> <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levier 1 : Consolider la politique de recrutement et l'accueil des personnels pour mieux répondre aux besoins de l'académie <p>Constituer un vivier de personnels – d'enseignants surtout – correctement calibré et solide en compétences. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'adapter les modalités d'affectation et les règles du mouvement pour favoriser l'installation des professeurs titulaires sur l'ensemble du territoire académique.</p> <p>L'accueil et l'accompagnement de tous les personnels sont des facteurs clefs dans la stabilité des prises de poste.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levier 2 : Renforcer la formation de l'ensemble des personnels <p>La formation initiale des personnels est le premier des enjeux en matière de ressources humaines, et s'appuie avant tout sur un partenariat renforcé avec l'ESPÉ.</p> <p>Mise à jour régulière des connaissances et des pratiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Levier 3 : Impulser une politique des personnels d'encadrement en adéquation avec les enjeux académiques <p>L'accompagnement des cadres arrivant dans l'académie et la mise en synergie des actions des personnels d'encadrement – direction, inspection, administration – conditionnent la réussite du pilotage opérationnel administratif, pédagogique et éducatif.</p>	<p>Cf. Levier 4.1 Pjt Ac.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Un accueil des personnels arrivant dans le réseau est mis en place, en amont de la rentrée des classes. ↳ Les personnels de direction, directeurs d'école et les inspecteurs des deux degrés assurent des rencontres régulières avec les enseignants arrivant dans le réseau. <p>Cf. Levier 4.3 Pjt Ac.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Le projet de réseau exprime les besoins de formation et organise le programme de formation du réseau avec les centres de ressources et dans le cadre des plans de formation du premier et du second degré ↳ Au moins une action de formation est mise en œuvre chaque année pour le réseau. <p>Cf. Levier 4.3 Pjt Ac.</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Il existe un comité de pilotage du réseau qui associe tous les partenaires et se réunit au moins deux fois dans l'année. ↳ Le projet de réseau est établi en fonction des orientations du référentiel de l'Education prioritaire et des analyses conduites localement. Il détermine pour quatre ans les orientations pédagogiques et éducatives du réseau ↳ Une rencontre régulière du chef d'établissement, de l'IEN et de l'IA-IPR référent est instituée. Le coordonnateur y est régulièrement associé. ↳ Des références à des tableaux de bord sont développées. ↳ Les sites internet de la circonscription, du collège, du département et de l'académie valorisent les projets et les résultats obtenus. ↳ Les actions proposées sur le réseau sont étendues aux écoles du secteur scolaire de recrutement du collège. 	<p>Cf. Levier 4.3 Pjt Ac.</p> <p>Auto-formation et formation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – L'amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun ; – La mise en œuvre de parcours d'éducation culturelle et artistique, sportive et humaniste ; – L'adaptation des réponses à la difficulté scolaire et/ou réponse aux besoins particuliers.